



**Ordre des travailleurs sociaux  
et des thérapeutes conjugaux  
et familiaux du Québec**

**L'HUMAIN. AVANT TOUT.**

## **AGA 2009 - 2010**

Rapport du président

---

Monsieur le président d'assemblée;  
Mesdames et Messieurs les administrateurs;  
Madame la secrétaire et directrice générale;  
Chers membres travailleurs sociaux  
et thérapeutes conjugaux et familiaux;

C'est avec plaisir et, cette année, avec une certaine émotion, que je vous présente pour la dixième année consécutive, les grandes lignes du rapport du président de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, pour la période allant du premier avril 2009 au 31 mars 2010.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais vous présenter celles et ceux qui, du fait de leur appartenance au Conseil d'administration de notre ordre professionnel, cosignent, en quelque sorte, le présent rapport d'activités.

Il s'agit, pour le secteur travail social, de :

- M. Denis Arsenault, TS, région 01/11;
- Mme Danielle Tremblay, TS, région 02;
- Mme Josée Masson, TS, Mme Marie-Josée Morin, TS, et M. Serge Turcotte, TS, région 03/12. M. Turcotte siège au Comité exécutif en tant que trésorier;
- Moi-même, Claude Leblond, TS, en tant que représentant de la région 04/17;
- M. Benoit Van Caloen, TS, région 05;
- Mme Lorraine Brault, TS, M. John-Thomas Compassi, TS, Mme Jeannine Loiselle, TS, M. Allan Ptack TS, TCF, et M. Sylvio Rioux, TS, région 06/13. M. Rioux agit également en tant que premier vice-président de l'Ordre;
- Mme Guylaine Ouimette, TS, région 07;
- Mme Rolande Hébert, TS et TCF, région 08/10; Mme Hébert agit également à titre de deuxième vice-présidente de l'Ordre;
- M. Stéphane Verret, TS, région 09;
- Mme Madeleine Laprise, TS, région 14/15;
- Mme Rachel Bonneau TS, et Mme Sonia Gilbert, TS, région 16;
- Mme Louise Lemieux, TCF, secteur thérapie conjugale et familiale;

- Ainsi que Mesdames Claire Denis, Lucie Granger et Gladys Pagé, de même que M. Jean-Luc Henry, nommés par l'Office des professions en tant que représentants du public. M. Henry agit également à titre administrateur au sein du Comité exécutif.

- - - - -

Comme nous en avons pris l'habitude depuis les dernières années, je débuterai ce rapport en partageant avec vous certaines statistiques qui situent bien notre organisation et son évolution au fil des ans.

D'abord, au niveau du membership, alors que nous comptions 4 954 membres au 31 mars 2002, et que nous avons atteint le chiffre de 7 607 membres au 31 mars 2009, c'est avec un total de 7 946 membres travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux que nous avons fermé l'année en cours.

Du côté de la proportion femmes / hommes, nous observons une certaine remontée des hommes qui constituent maintenant 15 % de nos membres, alors que la grande majorité appartient toujours aux femmes avec 85 % du total des membres, soit 6 754 femmes pour 1 192 hommes.

Bien que nous puissions toujours compter sur la sagesse et la grande expertise de plusieurs membres de 55 ans et plus, les chiffres démontrent que nous formons une jeune organisation, alors que 83 % de nos membres ont entre 25 et 55 ans. Je crois pouvoir constater que l'assemblée de ce soir reflète d'ailleurs assez bien cette statistique.

- - - - -

Puisque les principales responsabilités d'un ordre professionnel se situent au niveau du contrôle de l'exercice de la profession, permettez-moi maintenant de vous présenter un bref portrait de la situation de ce côté. Au cours des prochaines semaines, vous pourrez consulter, sur notre site Internet, le rapport annuel de l'Ordre pour 2009 - 2010 et vous y trouverez, en détail, toutes les informations relatives à l'ensemble des obligations et activités de l'Ordre.

- D'abord, le Comité des admissions et des équivalences a pour mandat d'étudier les demandes de délivrance de permis dans le cadre du *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de travailleur social de l'OTSTCFQ*, qui remplace, depuis le 10 décembre 2009, le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis de travailleur social de l'OTSTCFQ*, du *Décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'OTSTCFQ* et du *Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'OTSTCFQ* et de faire les recommandations appropriées au comité exécutif.

Le comité étudie également les demandes de réinscriptions des personnes visées par le *Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'OTSTCFQ*. Il a été saisi cette année de 559 demandes, au total, dont 30 via le *Règlement sur l'équivalence de diplôme*;

quatre via le Règlement sur l'équivalence de formation et 13 dans le cadre du décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux.

- Passons maintenant au **Bureau du syndic**. Le syndic est nommé par le Conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre. Il a pour mandat de remplir les devoirs et obligations prévus par le Code des professions. Sur demande ou de sa propre initiative, il fait enquête sur les infractions au Code des professions, aux lois particulières, au Code de déontologie et aux règlements, et détermine s'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline. Pour la période qui nous intéresse, le Syndic a reçu 74 demandes d'enquêtes et il a décidé de ne pas porter plainte dans 50 de ces dossiers.

Dans son rapport, le Syndic souligne la hausse du nombre de demandes d'enquêtes reçues, confirmant ainsi une tendance amorcée il y a cinq ans. Par contre, il attire notre attention sur l'accroissement considérable du nombre de dossiers complétés, ce qui serait une conséquence directe de la révision des méthodes de travail.

- De son côté, le **Conseil de discipline** est saisi de toute plainte contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou de la loi constituant son Ordre ou des règlements. L'Ordre recourt aux services d'un syndic chargé de recevoir les plaintes et de mener une enquête.

- Pour la période couverte par le présent rapport, le Conseil a été saisi de 8 nouvelles plaintes. Au total, en cours d'année, 10 décisions ont été rendues. Dans six dossiers, une sanction a été imposée, et dans deux autres le Conseil a reconnu l'intimé coupable des infractions reprochées.

Cette année encore, nous interviendrons auprès des autorités compétentes pour dénoncer les délais inacceptables de traitement des dossiers en discipline.

Je le répète chaque année et je le répète encore aujourd'hui, cet état de fait est préjudiciable à la fois au public ainsi qu'à l'endroit de membres en attente de décision en radiation provisoire.

- Comme son nom l'indique, le **Comité sur l'utilisation illégale des titres de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial** a pour mandat de faire enquête sur toute allégation d'utilisation illégale des titres de T.S. et de T.C.F., de déterminer si une infraction a eu lieu, d'amasser les preuves nécessaires et, le cas échéant, d'intenter une poursuite pénale. Cette année, 23 dossiers reçus et traités. 19 sur le titre de travailleur social et 4 sur le titre de thérapeute conjugal et familial. Dans un dossier, le tribunal a rendu un jugement de culpabilité entraînant l'imposition d'une amende de 1 500 \$.

- Le **Comité d'inspection professionnelle** est chargé de surveiller la compétence professionnelle des membres de l'Ordre. Il est également chargé d'établir un programme de surveillance générale de l'exercice de la profession et de procéder à des inspections particulières. Cette année, le Comité s'est fixé pour objectif d'effectuer des visites d'inspection auprès de 400 membres, dont 165 en établissements, 135 en pratique autonome et 100 dans le cadre du Règlement sur les stages de perfectionnement. 368 des 400 visites projetées ont été effectuées.
- Enfin, le **Comité de révision** a pour fonction de donner à toute personne qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête : un avis relativement à la décision du syndic, ou d'un syndic adjoint, de ne pas porter plainte. Dans 5 dossiers, le Comité a confirmé la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Dans un autre dossier, le Comité a donné avis de référer la situation au Conseil de discipline, considérant que la décision du syndic ne tenait pas suffisamment compte de la gravité des gestes du professionnel concerné.

Voilà pour le volet concernant notre mandat de contrôle de l'exercice.

- - - - -



L'an dernier, les membres présents à l'Assemblée générale se souviendront que le projet de loi 21, loi modifiant le Code des professions dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, avait été adopté quelques heures avant l'ouverture de l'assemblée. Même chose, ou à peu près, pour la loi nous permettant de modifier notre désignation afin que nous nous définissions désormais comme étant l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux, en toute reconnaissance et en tout respect pour nos collègues et amis thérapeutes conjugaux et familiaux. Je reviendrai d'ailleurs sur ce point un peu plus tard.

Essentiellement, le projet de loi 21, pour y revenir, propose un nouveau partage des champs d'exercices professionnels dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines pour les psychologues, les travailleurs sociaux, les thérapeutes conjugaux et familiaux, les conseillers d'orientation et les psychoéducateurs. Il établit pour les membres de certains ordres professionnels une réserve d'exercice pour des activités à risque de préjudice dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, et, enfin, il définit et encadre la pratique de la psychothérapie.

Je ne reviendrai pas ici, aujourd'hui, sur tous les aspects de ce projet de loi. Régulièrement, que ce soit par courriel, sur notre site Internet ou dans le Bulletin de nouvelles de l'Ordre, en particulier dans le mot du président, nous nous informons des développements au fur et à mesure où ils se produisent. D'ailleurs, je vous recommande fortement la lecture du prochain numéro du Bulletin dans lequel vous trouverez un texte de fond très détaillé et à jour sur l'évolution de ce dossier.

Le message que j'aimerais que vous reteniez, aujourd'hui, c'est le suivant : même si elle est importante et qu'il est essentiel de bien s'y préparer, la pratique des activités qui nous sont réservées, seuls ou en partage avec d'autres professionnels ou intervenants, ne constituera jamais qu'une petite partie de l'ensemble des gestes professionnels que nous posons, au quotidien, auprès de la population.

Il faut en effet comprendre et réaliser qu'en nous assujettissant au système professionnel - et c'est vrai tant pour les travailleurs sociaux que pour les thérapeutes conjugaux et familiaux - le législateur a conclu que l'ensemble de nos activités professionnelles étaient suffisamment à risque de préjudice, pour la population, que nous devions être encadrés par le système professionnel. Passer à côté de ce fait, c'est passer à côté de l'essentiel.

Dans cette perspective, les activités réservées dans le cadre du projet de loi 21 visent un niveau supérieur de risque de préjudice, niveau qui exige un encadrement particulier.

Néanmoins, parce que c'est très important, notre secrétaire et directrice générale, dans son rapport, reviendra plus en détail sur le projet de loi 21 et sur nos actions afin de bien s'y préparer.

En terminant sur ce point, il me paraît intéressant de noter que la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines vient confirmer la pertinence du choix stratégique d'un grand nombre d'établissements du Réseau, depuis les dix dernières années, en optant pour la professionnalisation des titres d'emplois.

- - - - -

Autre dossier majeur en 2009 - 2010, la mobilité de la main-d'œuvre entre le Québec et l'Ontario, entre le Québec et l'ensemble canadien ainsi que la reconnaissance des compétences professionnelles entre la France et le Québec. On se souviendra que sur la base de la pénurie de main-d'œuvre annoncée pour les prochaines 10 ou 15 ans, le premier ministre Jean Charest initiait des pourparlers avec la France dans le but de négocier des arrangements en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

En octobre 2008, le Québec et la France signent l'entente sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, à l'Assemblée nationale. Nous y étions, avec un certain nombre d'autres ordres, pour signer un engagement à conclure un arrangement avant le 31 mars 2009.

En mars 2009, une délégation de notre ordre professionnel se rend en France pour négocier l'Arrangement en tant que tel, lequel sera signé le 27 avril, à Paris. Toujours en 2009, en décembre, nous signons l'amendement permettant l'inclusion dans l'arrangement des travailleurs sociaux ayant eu accès au permis via la maîtrise. Enfin, en avril 2010, l'Office des professions adopte le règlement permettant l'entrée en vigueur de l'Arrangement.

Nous sommes ainsi devenu le premier groupe québécois à opérationnaliser l'arrangement et donc à pouvoir accepter, dans ses rangs, une première personne en étant issue. C'est exactement ce que nous avons fait au début du mois de juin, en inscrivant au Tableau des membres de l'Ordre, le nom de Mme Lise Desforges, travailleuse sociale, qui œuvre depuis au Centre jeunesse de Québec.

Le tout s'est déroulé le 3 juin, à Québec, dans le cadre de la deuxième réunion du Comité bilatéral de l'Entente Québec/France en présence du ministre des Relations internationales, Pierre Arcand, de la Consule générale de France, Hélène Le Gal, du premier ministre Jean Charest et du ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Sam Hamad.

Mme Brosseau vous présentera un rapport détaillé de toutes nos démarches réglementaires dans le domaine de la mobilité de la main-d'œuvre et de la reconnaissance des compétences, mais pour ma part je tiens à ce que vous sachiez que nous accordons une attention particulière à ces dossiers de façon à ce que les personnes que nous admettons sur la base de ces ententes, possèdent véritablement les compétences nécessaires au seuil d'emploi. Il en va de notre responsabilité envers la protection du public.

- - - - -

Depuis quelques années, nous avons pris l'habitude d'être présents dans les débats publics qui gravitent autour d'enjeux tels que la justice et l'équité sociales. Cette année n'a pas fait exception.

Que ce soit à l'Assemblée nationale, dans le cadre de commissions parlementaires, sur le terrain, lors d'allocutions, ou dans les médias, par voix de communiqué, nous avons assumé le plus rigoureusement possible, dans la mesure de nos moyens, notre mission de protection du public en général et des plus vulnérables au plan socio-économique, en particulier.

Je prends quelques instants pour nommer quelques événements. En juin 2009, nous avons participé aux Rendez-vous de la Solidarité organisé par le ministre Sam Hamad, afin de réclamer, notamment, la fin de la catégorisation des prestataires de l'aide sociale ainsi que la pleine exemption des pensions alimentaires pour enfant du calcul du revenu imposable des personnes bénéficiaires de mesures d'assistance, mesure pourtant accordée à tous les autres citoyens.

En janvier 2010, nous avons présenté deux mémoires en commission parlementaire. Le premier portait sur le projet de loi 67 créant l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. Nous nous sommes prononcés en faveur de la création de l'INESSS, tout en proposant des correctifs et ajouts de façon à ce que le secteur services sociaux puisse occuper toute la place qui doit lui revenir.

Deux semaines plus tard, toujours en janvier 2010, nous réagissons à l'avant-projet de loi sur adoption et l'autorité parentale. Dans ce mémoire, nous avons choisi de mettre en garde les parlementaires sur le risque que comporte le maintien inconditionnel du lien entre un ou les parents biologiques et l'enfant adopté, de façon à faciliter le développement de liens significatifs entre les parents adoptants et l'enfant adopté.

Sur une note plus sombre, janvier fut également le mois de la terrible catastrophe humaine qui a frappé le peuple haïtien. Dans les heures qui ont suivi le tremblement de terre du 12 janvier, plus d'une centaine de travailleurs sociaux ont spontanément répondu à l'appel lancé par la communauté haïtienne du Québec par l'entremise de l'Ordre. Rapidement, en étroite collaboration avec les organismes du milieu, nous avons offert écoute, soutien et intervention post-traumatique. Des membres se sont même rendus là-bas pour offrir leur aide directement. Quelle belle démonstration de la capacité de mobilisation des travailleurs sociaux!

Il serait trop long de tout énumérer, mais j'ajouterais notre collaboration financière à la troisième édition du Colloque des étudiants en travail social qui se tenait, en 2010, à l'Université de Sherbrooke, et notre participation en tant que commanditaire majeur de la cinquième édition de la Route sans fin, organisée par les centres jeunesse du Québec,

une merveilleuse aventure au cours de laquelle les jeunes des centres jeunesse ont la chance de participer à une randonnée à vélo qui les mène aux quatre coins du Québec.

- - - - -

Comment passer sous silence, toujours en 2010, le cinquantième anniversaire de notre ordre professionnel? Un tel évènement, représente une opportunité unique de faire le point, de tracer un bilan et, surtout, de se projeter dans l'avenir. Depuis 1960, et bien avant, quand on y pense, les travailleurs sociaux sont des témoins et même des acteurs privilégiés de l'évolution de la société québécoise, de ses valeurs, de ses aspirations. À des degrés divers, les travailleurs sociaux ont participé à l'identification des problématiques sociales émergentes, à l'analyse de leurs impacts et à la recherche de solutions pour accompagner les individus, les familles, les groupes et les collectivités dans leur quête de ce précieux équilibre entre eux et leur environnement.

Tout au long de ce parcours, la foi des travailleurs sociaux en la capacité humaine d'évoluer et de se développer ne s'est jamais démentie. À maints égards, la Corporation, d'abord, et l'Ordre par la suite, auront joué un rôle fondamental de catalyseur sans lequel notre société ne serait pas tout à fait la même.



En 2001, en accueillant les thérapeutes conjugaux et familiaux dans ses rangs, l'OPTSQ réalisait une première à l'échelle canadienne, réunissant au sein d'une même organisation des professionnels spécialistes de l'individu, du couple, de la famille, des groupes et des collectivités. Ce regroupement des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux au sein du même ordre démontre qu'il est toujours possible, en faisant preuve de bonne volonté, de surmonter les obstacles, d'apprendre à voir les choses selon des perspectives nouvelles et de développer une vision commune de l'avenir.

Fort de l'expertise de ces deux professions, l'Ordre possède tous les atouts nécessaires pour défendre et promouvoir les intérêts du public, pour porter bien haute la flamme de la solidarité et de la justice sociale, de même que pour venir en aide aux couples et aux familles.

Sur la scène nationale canadienne, nous avons été au cœur de la création du Conseil canadien des organismes de réglementation en travail social, qui regroupe tous les organismes provinciaux de réglementation en travail social. Nous aurons comme dossier prioritaire l'identification des compétences nécessaires à la pratique de la profession partout au Canada. Il va sans dire que notre Référentiel de compétences des travailleurs sociaux sera d'une grande utilité à ce niveau.

Nous tenterons également d'assurer un certain leadership en ce qui concerne les problématiques sociales, dans une perspective nationale. J'ai récemment eu la chance d'être nommé à la présidence de cet organisme.

Sur la scène internationale, en 2008, nous avons joué un rôle majeur dans la mise sur pied de l'Association internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale. L'AIFRIS vise la création d'espaces de rencontre pour faire le point sur les recherches scientifiques, les expériences pédagogiques et les pratiques professionnelles, de même que sur les transformations socio-économiques contemporaines. Tous les deux ans, l'AIFRIS convoque le monde francophone à un congrès international du travail social.

Ainsi, en 2009, nous étions présents à Hammamet, en Tunisie, pour démontrer de quelle façon nous avons utilisé notre référentiel de compétences pour bâtir le Guide pratique professionnelle des travailleurs sociaux en milieu communautaire. En 2011, c'est à Genève, en Suisse, que l'AIFRIS convoquera les travailleurs sociaux francophones du monde.

- - - - -

Je terminerai ce rapport avec quelques mots en pour nos amis et collègues thérapeutes conjugaux et familiaux. C'est toujours un plaisir pour moi de le faire puisque je peux affirmer avoir été, depuis le tout début de ma présidence, en 2000, le principal acteur de l'intégration des TCF à l'OPTSQ, en insistant fortement auprès de l'Office des professions afin qu'elle donne suite à ce dossier en attente depuis déjà cinq ans.

Je ne l'ai jamais regretté et je m'en féliciterai toujours.

Il y a trop d'éléments qui rapprochent nos deux professions pour que leur présence au sein du même ordre ne soit pas mutuellement bénéfique. Cela dit, j'interprète l'impatience de certains TCF à vouloir que les choses avancent toujours un peu plus vite, par le fait que les perspectives d'avenir n'ont jamais été aussi excitantes pour cette profession :

- la hausse de leur visibilité depuis leur adhésion à l'ordre;
- leur reconnaissance au sein du Code des professions;
- l'attribution d'activités qui leur sont réservées;
- le développement d'une formation universitaire québécoise donnant accès au titre, et disons-le, l'ouverture que cela va créer au niveau de la reconnaissance formelle de leurs compétences pour la pratique de la psychothérapie.

Tout cela fait en sorte que les perspectives n'auront jamais été meilleures pour que cette profession soit reconnue dans le réseau de la santé et des services sociaux. Enfin, la nouvelle dénomination de l'Ordre place côte à côte, sur le même pied, nos deux professions. Je reconnais que tout n'est pas parfait. J'en profite par ailleurs pour souligner la préoccupation constante de notre secrétaire et directrice générale, de nos directeurs et de l'ensemble du personnel de l'Ordre pour tous les dossiers concernant de près ou de loin les TCF.

Je comprends que l'enthousiasme puisse générer de l'impatience, et que, lorsque les choses vont bien, on aimerait que ça aille encore mieux, encore plus vite. Cependant, je suis fier du chemin parcouru jusqu'ici et je suis très encouragé par les perspectives d'avenir, à court, moyen et long terme pour tous les thérapeutes conjugaux et familiaux.

Je termine en remerciant du fond du cœur tous nos administrateurs, notre secrétaire et directrice générale, Ghislaine Brosseau, qui réalise un travail extraordinaire dans tous les dossiers de l'Ordre, tout le personnel de l'Ordre et, de façon toute particulière, tous nos nombreux bénévoles, sans oublier nos amis des équipes régionales, qui se dévouent constamment pour faire en sorte qu'au quotidien, l'Ordre fasse en sorte de toujours placer l'humain, avant tout. Merci.